

COMMUNE DE BOISSEUIL

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 20
Votants : 23

L'an deux mil vingt, le 11 décembre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Culturel du Couzou, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 décembre 2020

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL Laure, M. DOUDARD Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, Mme MOREAU Aurore, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal.

ABSENTS : Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à M. JANICOT Philippe), Mme ASTIER Martine (Pouvoir à M. BOURDOLLE Philippe), M. ZBORALA Bernard (Pouvoir à Mme DEBAYLE Michèle).

Secrétaire de séance : M. Joël VILLAUTREIX

Affiché le : 16/12/2020

11. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AMICALE LAÏQUE ECOLE

Dans le cadre d'un projet interdisciplinaire mené dans les classes de grande section de Madame Ferrière et de grande section-CP de Madame Augier, avec les films du dispositif école et cinéma « Grac » et « l'homme qui plantait des arbres » de Frédéric Back, les élèves ont planté symboliquement deux arbres dans la cour de l'école maternelle.

Tout au long de cette année scolaire, les élèves travailleront autour des thèmes de l'arbre, des saisons, des relations avec la nature et de l'importance de chaque être vivant sur terre. Un travail d'écriture sera, par exemple, réalisé avec les élèves pour que chaque arbre soit porteur de messages sur les valeurs de la république notamment et la richesse des différences de chaque être vivant.

L'achat des deux arbres a été réalisé par l'Amicale Laïque. Ils ont été plantés par les services techniques de la commune début novembre.

La commune de Boisseuil pourrait prendre en charge financièrement l'achat d'un arbre pour un montant de 130 € sous la forme d'une subvention qui serait versée à l'Amicale Laïque.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 130 € à l'Amicale Laïque,**
- **d'imputer les dépenses sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil,**
- **de donner au Maire ou à son représentant toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.**

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

